

# Règlement de la phase européenne des Olympiades européennes de Statistique 2025

## 1. Inscription

La phase européenne des Olympiades européennes de Statistique 2025 est ouverte aux équipes ayant terminé parmi les lauréats ou les finalistes de la phase nationale des Olympiades et dont leur pays a proposé la participation à la phase européenne.

Il y aura deux catégories de participation: A et B. À titre de référence, la catégorie A comprend les étudiants des deux dernières années de l'enseignement secondaire (+/- 16-18 ans) et la catégorie B comprend tous les autres étudiants de l'enseignement secondaire (+/- 14-16 ans).

Chaque pays pourra proposer jusqu'à **deux** équipes par catégorie pour participer à la phase européenne.

L'inscription à la phase européenne se fera par l'organisation nationale de chaque pays.

## 2. Tâches

Les équipes participantes devront **réaliser une vidéo** dans laquelle elles devront sélectionner, présenter et référencer des statistiques officielles pour étayer leur message sur un sujet donné.

Le **sujet** de la vidéo sera publié début décembre 2024.

Le **format** de la vidéo n'est pas limité.

L'**audio** de la vidéo peut être en anglais ou dans **n'importe quelle langue nationale**.

La langue utilisée dans l'audio n'est pas prise en compte lors de l'évaluation des vidéos, il est donc fortement conseillé aux équipes de préparer leurs vidéos dans une langue avec laquelle elles se sentent à l'aise.

Toutefois, pour des raisons d'accessibilité, l'utilisation de **sous-titres en anglais** est obligatoire.

Les explications écrites contenues dans la vidéo seront rédigées en anglais.

Les **vidéos** ne doivent pas dépasser une **durée** totale de **2:10 minutes**, réparties comme suit: **2:00 minutes maximum de contenu + 10 secondes maximum de sources**.

En plus des vidéos, les participants devront **préparer un document pdf** en

**anglais qui explique le processus de création de la vidéo**, y compris les utilisateurs qu'ils veulent toucher, les techniques utilisées (et pourquoi), le processus décisionnel, etc.

Les équipes participantes recevront un modèle à suivre pour le document pdf ainsi qu'un guide contenant des instructions sur la manière de rédiger le pdf accompagnant la vidéo. Le document pdf contiendra au maximum deux pages de contenu et une page de sources.

Les équipes doivent inclure des **références aux sources des données et autres matériels (musique, images, etc.)** utilisés, **à la fin de la vidéo ET dans le document pdf**. Les références peuvent être résumées à la fin de la vidéo, avec une vue finale de toutes les sources générales utilisées dans la vidéo. Les références doivent être présentées en détail dans le document pdf conformément aux règles établies dans le guide accompagnant le modèle pdf.

En outre, chaque graphique/figure de la vidéo doit mentionner la source des données.

Les équipes doivent fournir **un fichier final compressé** (7z, zip, etc.) contenant la vidéo et le document pdf via une plateforme en ligne. Un guide détaillé sera fourni avec des instructions sur la manière de compresser les fichiers.

La plateforme en ligne sera mise à la disposition des équipes à l'adresse [www.esc2025.eu](http://www.esc2025.eu)

### 3. Critères d'évaluation

Pour l'évaluation des vidéos sélectionnées, le jury de la phase européenne des Olympiades tiendra compte:

- du style et de la créativité de la vidéo
- de la clarté du message de la vidéo et de l'efficacité de la vidéo à faire passer son message
- de la sélection et de la présentation de données statistiques appropriées pour étayer le message
- Le document pdf
- Les références aux sources de données et les crédits pour le matériel utilisé (comme la musique, les images, etc.) à la fin de la vidéo et dans le document pdf lui-même.

### 4. Prix

Le jury désignera cinq finalistes par catégorie et les classera de 1 (gagnant) à 5 dans chaque catégorie.

Chaque membre ainsi que le professeur des deux équipes lauréates de la phase européenne (catégories A et B) recevront les prix suivants:

**Met opmerkingen [VS(ESE1):** Je ne sais pas si c'est nouveau mais on ne l'a jamais fait.

**Met opmerkingen [KS2R1):** Er is in de meeting over gesproken, maar ik heb niet gevraagd of dit nieuw is. Ik zal een mail sturen om het te vragen. Als ze niet tijdig antwoorden, zou ik het voor de zekerheid laten staan.

- un chèque-cadeau (400€)
- un ensemble d'objets promotionnels d'Eurostat
- un diplôme
- un trophée

Les équipes classées deuxième et troisième recevront également un trophée. Tous les finalistes recevront un diplôme personnalisé mentionnant leur place dans le classement. Les autres équipes participant à la phase européenne recevront un diplôme de participation.

La cérémonie de remise des prix peut être virtuelle ou en présentiel. Les modalités seront annoncées ultérieurement.

En cas de cérémonie de remise des prix en présentiel, les frais de voyage et d'hébergement des professeurs et des étudiants des deux équipes lauréates seront pris en charge par les organisateurs des Olympiades.

Pour les étudiants de l'équipe lauréate qui n'ont pas 18 ans au moment du voyage pour la cérémonie, le professeur doit agir en tant que tuteur approuvé des mineurs de son équipe et assumera l'entière responsabilité des étudiants mineurs durant le voyage et le séjour à l'endroit où aura lieu la cérémonie.

La cérémonie de remise des prix peut être diffusée en direct et l'enregistrement peut être publié.

Si deux équipes lauréates ou plus ont le même professeur, celui-ci ne recevra qu'un seul prix.

## 5. Calendrier

Chaque pays décidera et communiquera le calendrier de la phase européenne.

**Délai ultime** pour soumettre les vidéos: **7 mai 2025**

**Proclamation des équipes lauréates:** 6 juin 2025.

**Cérémonie de remise des prix:** La cérémonie de remise des prix sera annoncée ultérieurement.

## 6. Publication des vidéos

Les vidéos lauréates seront annoncées sur le site [www.esc2025.eu](http://www.esc2025.eu) avec le nom complet de leurs auteurs. Par leur participation à la phase européenne des Olympiades, les participants acceptent que leur nom soit annoncé et autorisent la publication de leurs vidéos. Ils peuvent à tout moment retirer leur consentement au traitement de leurs données à caractère personnel découlant de leur participation à ce concours, sans préjudice de tout autre droit qui peut leur appartenir, conformément au droit applicable.

Les vidéos ne peuvent porter atteinte au droit d'auteur ou à la marque d'un

tiers, ni violer les droits d'une personne ou d'une entité. Les équipes doivent veiller à n'utiliser dans leur vidéo que le contenu pour lequel elles sont autorisées, y compris, mais sans s'y limiter, la musique, les images, les extraits de films et d'autres éléments de propriété intellectuelle. Les organisateurs peuvent demander aux équipes, à un stade ultérieur, des éclaircissements sur les questions de droits d'auteur.

L'ajout de publicité ou de promotion d'entreprises ou de produits dans les vidéos n'est pas accepté. L'apparition de filigranes résultant de l'utilisation d'un logiciel libre pour créer la vidéo n'est pas considérée comme de la publicité ou de la promotion.

Pour les mineurs qui apparaissent dans la vidéo, l'équipe doit envoyer à l'organisation des Olympiades, avec la vidéo et le document pdf, les autorisations d'apparaître dans le film signées par le tuteur légal de chaque mineur. En l'absence d'autorisations, la vidéo sera disqualifiée. Les équipes peuvent demander à l'organisation de leur pays de leur fournir un formulaire d'autorisation.

Les équipes doivent signer un accord de licence vidéo afin de permettre à Eurostat d'utiliser les vidéos dans les annonces des lauréats et dans d'autres activités de promotion des Olympiades.

Tout le matériel présenté lors de la phase européenne des Olympiades peut être publié par le Système statistique européen (SSE).

Il est important de noter que les vidéos des lauréats et des finalistes des Olympiades européennes de Statistique sont produites par des élèves de l'enseignement secondaire dans le cadre d'un concours scolaire. De légères inexactitudes dans l'utilisation des données ne peuvent être exclues.

## **7. Droits réservés**

L'organisation de la phase européenne des Olympiades se réserve le droit de modifier les conditions de la phase européenne du concours, notamment les dates annoncées dans le calendrier, ou son éventuelle annulation lorsqu'elle est dûment justifiée. Ces modifications seront rendues publiques sur le site [www.esc2025.eu](http://www.esc2025.eu)

## **8. Acceptation du règlement de la phase européenne des Olympiades**

La participation à la phase européenne des Olympiades européennes de Statistique suppose l'acceptation de toutes ces règles.